

Les informations qu'on nous a fournies indiquent que si l'on appliquait le principe de capitaliser les baux et d'en tenir compte dans les rapports financiers, il y aurait une forte augmentation de la valeur en dollar de l'actif total. En même temps, les profits devraient être ajustés, comme nous l'avons déjà expliqué, afin d'inclure le facteur intérêts contenu dans les paiements de loyer. De plus, l'amortissement approprié des loyers capitalisés devrait être comparé au facteur capital contenu dans les loyers pour déterminer quel ajustement additionnel, s'il y a lieu, est requis.

Nous basant sur les renseignements que nous ont fournis les chaînes de magasins, renseignements sujets aux réserves déjà mentionnées, et sur les calculs et les interprétations que nous avons prises à l'égard de tels renseignements, nous avons conclu que capitaliser les baux à long terme n'affecterait pas beaucoup, à tout prendre, le coefficient des profits par rapport à l'actif total signalé ailleurs dans ce rapport.